



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des migrants à Calais

Question au Gouvernement n° 4440

Texte de la question

SITUATION DES MIGRANTS À CALAIS

M. le président. La parole est à Mme Jennifer De Temmerman.

Mme Jennifer De Temmerman. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et j'y associe mon collègue Sébastien Nadot, président d'une commission d'enquête sur les migrations. Depuis le lundi 11 octobre, trois personnes, parmi lesquelles l'aumônier de la délégation du Secours catholique, sont en grève de la faim à l'église Saint-Pierre de Calais. Cet acte fort est un appel de plus à réagir à la situation indigne et inhumaine dans laquelle se trouvent des migrants et des personnes exilées à Calais. (*M. Ugo Bernalicis applaudit.*) Malgré l'accumulation de décisions prises par les gouvernements successifs, les conditions de vie des personnes concernées sont de plus en plus précaires. De nombreux observateurs indépendants – la défenseure des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), les experts de l'ONU et, plus récemment, Human Rights Watch – ont constaté sur place de graves violations des droits fondamentaux à l'encontre de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants. (*M. Ugo Bernalicis et Mme Danièle Obono applaudissent.*)

Ce qui se passe à Calais en ce moment doit être dénoncé. La stratégie consistant à évacuer quasi quotidiennement les campements, à détruire et à confisquer les affaires personnelles des migrants, à faire obstruction et à interdire les distributions d'aide humanitaire par des associations et des citoyens, est à la fois inefficace et inacceptable, et elle ne règle en rien la situation. N'est-il pas temps, monsieur le ministre, d'ouvrir un véritable espace de dialogue raisonné en vue d'apporter des réponses humaines concrètes et des solutions durables pour mettre fin à cette situation dramatique ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LT et FI.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la citoyenneté.

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée chargée de la citoyenneté.* Je veux d'abord partager votre constat et dire que la situation dans la région des Hauts-de-France est effectivement toujours très tendue, puisque beaucoup de personnes veulent encore traverser la Manche vers le Royaume-Uni. Je salue le travail des associations, des ONG, des services de l'État et des forces de l'ordre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Très régulièrement, des pêcheurs ou des sauveteurs en mer, qui sont à pied d'œuvre sur le terrain, sauvent des vies.

Cependant, il ne faut pas tomber dans la caricature. (*Protestations sur les bancs du groupe FI.*) Certes, des camps sont régulièrement démantelés, mais de telles mesures sont prises avant tout pour mettre les personnes à l'abri dans des centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES) où des solutions leur sont proposées. Ce fut encore le cas le 27 septembre dernier, quand 324 agents de l'État se sont mobilisés pour mettre à l'abri 286 migrants. Depuis 2017, rien que dans le Pas-de-Calais, 13 406 personnes ont été mises à l'abri dans des CAES. Laisser les migrants s'implanter dans une zone n'est pas plus humain, notamment compte

tenu de la situation sanitaire des campements. Vous le savez, malgré les efforts de l'État, beaucoup de personnes se trouvant dans cette région ne veulent pas rester en France, mais souhaitent rejoindre le Royaume-Uni.

M. Ugo Bernalicis. Et alors ?

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. Cela dit, le préfet et les services de l'État sont pleinement mobilisés. Je veux partager avec vous quelques chiffres qui viennent du terrain. D'abord, sur le plan sanitaire, nous avons mis en place 28 cabines de douche, 38 points d'eau courante, 28 consultations médicales quotidiennes assurées par les services de l'État et 315 places en CAES. Des maraudes sont organisées 7 jours sur 7, et 2 440 mineurs ont été mis à l'abri depuis le début de l'année. Je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas de distributions de repas, c'est faux : 2 200 repas sont servis chaque jour par les associations agréées par l'État...

M. Ugo Bernalicis. Ce n'est pas assez !

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée. ...dans un cadre sécurisé, avec des effectifs permanents – 90 réservistes et 20 gendarmes départementaux. Voilà la réalité du terrain et du travail mené par les services de l'État avec notamment le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, et la ministre des solidarités et de la santé, Brigitte Bourguignon. Notre priorité, c'est assurer la sécurité des personnes, qu'elles soient riveraines ou migrantes, par une action concrète et bien loin des caricatures, dans la ligne définie par le Président de la République. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. Ugo Bernalicis. Allez ! Allez !

M. le président. Monsieur Bernalicis, je vous demande de faire un peu moins de bruit ! Si vous continuez, je serai obligé de vous adresser un rappel à l'ordre ! Cessez de vociférer !

La parole est à Mme Jennifer De Temmerman.

Mme Jennifer De Temmerman. Loin des caricatures, madame la ministre déléguée, nous allons vous proposer dès demain une solution concrète, puisque j'ai la chance de rapporter les crédits de la mission *Administration générale et territoriale de l'État*. Cette solution consiste en un amendement qui déplace quelques crédits d'une ligne sous-utilisée à hauteur de 15 à 20 millions d'euros depuis 2018 afin de créer environ 250 équivalents temps plein, ce qui permettra de remettre de l'humain dans les préfectures et les sous-préfectures, donc de sortir de l'irrégularité des demandeurs qui ont droit à l'asile et qui ne peuvent y accéder du fait de la numérisation excessive. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LT, FI et GDR.)*

Données clés

Auteur : [Mme Jennifer De Temmerman](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4440

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Citoyenneté

Ministère attributaire : Citoyenneté

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 octobre 2021](#)